

**FICHE DE NOTATION EIFFEL MASTER 2014**  
**Collège « Sciences de l'ingénieur »**

**Recommandation générale :**

L'attention de l'établissement présentant le dossier du candidat est attirée sur la nécessité d'explicitier chaque réponse de la façon la plus précise possible, **sans se contenter de cocher les cases correspondant aux questions posées.**

Un établissement qui le souhaiterait a la possibilité de transmettre pour information son **éventuel classement** des candidats qu'il présente.

<b>A. POLITIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT (15 points)</b>	
<p><b>Type de formation et de diplôme visés</b>            Les formations suivantes seront favorisées (par ordre décroissant de préférence) :            (i) formation d'ingénieur complète en 3 ans (cycle ingénieur) ou en 2 ans ; (ii) formation menant au Diplôme National de Master (2 ans) ; (iii) formation d'ingénieur de spécialisation (1 an) ou Master 2 (1 an) ;            (iv) diplômes propres aux établissements</p>	sur 4 points
<p><b>Justification du recrutement</b>            Il s'agit particulièrement de l'adéquation du recrutement visé avec la politique de l'établissement précisée pour le pays considéré ; par exemple : existence éventuelle d'un accord de coopération faisant état de flux réguliers et récents ; projets nouveaux en cours, etc.</p>	sur 1 point
<p><b>Conditions du recrutement et de la sélection</b>            Intensité de la participation effective de l'établissement français aux opérations de recrutement, notamment au travers de partenariats avec des établissements étrangers ; exemples (par ordre décroissant de préférence) :            (i) présélection par l'établissement étranger, puis sélection au cours d'une mission de responsables de l'établissement recruteur et formation aboutissant à une bidualmation effective (délivrance d'un double diplôme <b>justifiée par une copie de la convention interétablissements jointe au dossier du candidat</b>) ; (ii) <i>idem</i>, mais sélection finale par visioconférence ; (iii) <i>idem</i>, mais sans bidualmation ; (iv) candidature retenue sur simple proposition de l'établissement étranger ; (v) sélection par les établissements français par exemple gérée « <i>en ligne</i> », ou à l'occasion de salons ; (vi) candidature « <i>spontanée</i> » de l'étudiant étranger.</p>	sur 6 points
<p><b>Conditions d'accueil réservées aux boursiers EIFFEL et suivi des anciens boursiers</b>            Une attention particulière sera portée :            - aux aspects logistiques (accueil, logement, soutien social, etc.) ;            - au tutorat et à l'enseignement de la langue française organisé par l'établissement et/ou son partenaire étranger (formation préalable) ;            - aux actions <b>de suivi des anciens boursiers Eiffel</b>, s'ajoutant à l'inscription dans l'annuaire des anciens élèves.</p>	sur 3 points
<p><b>Frais de formation</b>            Il s'agit des frais éventuellement prévus dans l'établissement (hors droits de scolarité/frais d'inscription dont l'étudiant boursier du gouvernement français est exempté). Une attention particulière sera portée à l'effort financier fait par l'établissement pour exonérer l'étudiant de tout ou partie de ces frais.</p>	sur 1 point
<b>TOTAL</b>	<b>sur 15 points</b>
<b>B. EXCELLENCE DU CANDIDAT (30 points)</b>	
<p><b>Age du candidat</b>            Une préférence sera donnée aux candidats les plus jeunes par rapport aux candidats se rapprochant de la limite d'âge prévue pour le programme et/ou ayant un retard manifeste et non justifié dans leurs études.</p>	sur 3 points
<p><b>Résidence de l'étudiant au moment du recrutement</b>            Une préférence sera donnée à un candidat recruté dans son pays d'origine et qui ne viendrait pas en France sans une bourse.</p>	sur 2 points
<p><b>Études accomplies</b>            Appréciation du caractère logique et justifié des études poursuivies par rapport à un objectif annoncé.</p>	sur 1 point
<p><b>Qualité de la présentation du candidat par l'établissement</b>            Clarté et fiabilité de l'ensemble des documents, en particulier officiels, apportés par l'établissement à l'appui de la candidature.</p>	sur 2 points
<p><b>Qualité des résultats des études</b>            Analyse des documents officiels attestant de <i>notes, mentions, rangs</i> permettant de situer clairement le candidat dans une <b>échelle de qualité des études</b> et de tenir compte de l'importance de l'<i>effectif de la promotion</i>, ainsi que de la « <i>sélectivité</i> » de l'établissement étranger.            Une attention sera portée aux prix et distinctions éventuellement attribués aux candidats.</p>	sur 19 points
<p><b>Projet personnel du candidat</b>            Présentation par le candidat d'un projet personnel et professionnel correspondant à sa motivation pour une formation en France et ses objectifs de carrière future.</p>	sur 3 points
<b>TOTAL</b>	<b>sur 30 points</b>

À la note sur **45 points** (15 + 30) donnée par les évaluateurs s'ajoute la note « *géographique* » du MAEE (5 points) portant le total final **sur 50 points**.